Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_113_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 8 décembre 2025

PRESENTS :
ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à BURLOT David,
- ROYER Thierry donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- GOUEZIN Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE GUEN Nadège

Délibération n°2025-113
Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

CULTURE
QUAI DES RÊVES – CONVENTIONS DE PARTENARIAT
AVEC LE COLLÈGE SACRÉ COEUR ET LE LYCÉE SAINT-JOSEPH

Le théâtre municipal Quai des Rêves a pour mission de développer l'éducation artistique et culturelle (EAC), afin de favoriser l'ouverture des jeunes à la création, de nourrir leur curiosité, de leur permettre de découvrir différents modes d'expression artistique et d'acquérir une véritable culture commune. L'éducation artistique et culturelle contribue ainsi à former des citoyens éclairés, sensibles et critiques, capables d'appréhender le monde contemporain dans toute sa diversité.

Le Collège Sacré Cœur est un établissement privé catholique sous contrat avec l'État. Il propose une option théâtre dynamique et structurée : les élèves de la 5e à la 3e qui choisissent cette option répètent chaque semaine avec des enseignants et des professionnels.

Le Lycée Saint-Joseph de Lamballe-Armor est un établissement privé catholique sous contrat avec l'État. Rattaché à l'académie de Rennes, il propose un large éventail de formations : voie générale, technologique (notamment ST2S et STMG) et professionnelle (Bac Pro ASSP), avec des options variées comme la section européenne ou les langues étrangères (anglais, espagnol, allemand, russe et latin) ou théâtre.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_113_DELIB-DE

La proximité géographique des deux établissements scolaires avec le Quai des Rêves constitue un atout considérable, les élèves pouvant s'y rendre facilement à pied, favorisant ainsi une fréquentation régulière.

Afin de renforcer cette relation, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat avec chacun des établissements, pour une durée d'une année, renouvelable. Celle-ci précise l'implication respective du collège, du lycée et du Quai des Rêves dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modalités du partenariat entre d'une part la Commune et le collège Sacré-Cœur et, d'autre part, la Commune et le lycée Saint-Joseph,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor